



Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** vous permet de **bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver**. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La RQTH a pour objectifs :

- de vous faire bénéficier de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),
- de vous faire bénéficier de l'obligation d'emploi,
- de vous permettre d'accéder plus facilement à la fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- de vous faire bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- de vous faire bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi.

La RQTH n'est donc pas une prestation financière ; la RQTH sert à montrer que vous pouvez travailler mais que vous ne pouvez pas faire certaines choses à cause de votre handicap.

Par exemple, si vous ne pouvez pas porter des choses lourdes, la RQTH vous aide à dire que vous ne pouvez pas porter des choses lourdes. Votre chef peut adapter votre travail en fonction de ce que vous pouvez faire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

VOUS RÉSIDEZ À PARIS, COMMENT RETIRER UN FORMULAIRE ?

Vous pouvez retirer un formulaire de demande(s) MDPH accompagné d'un certificat médical auprès :

- de la MDPH de Paris,
- de la Caisse d'Allocations Familiales de votre arrondissement,
- du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de votre arrondissement.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande(s) sur le site :

<https://handicap.paris.fr>

COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

Vous devez adresser votre dossier avec les pièces suivantes :

- le formulaire de demande,
- le certificat médical MDPH rempli par le médecin (daté de moins de 6 mois),
- un justificatif de domicile,
- un justificatif d'identité,
- tous documents que vous jugerez utiles à l'évaluation de votre dossier (bilan médico-social, compte-rendu d'hospitalisation...).

Merci de bien détailler sur le formulaire votre situation et parcours professionnel. Vous pouvez également nous adresser votre Curriculum Vitae (CV).



Par courrier postal :

MDPH 69, rue de la Victoire 75009 Paris



Par mail en version PDF

contact@mdph.paris.fr



À l'accueil de la MDPH

69, rue de la Victoire 75009 Paris
du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
sans interruption.



Accueil LSF

Lundi et mardi de 9 h à 13 h
et de 14 h à 16 h sans rendez-vous

COMMENT EST TRAITÉE VOTRE DEMANDE ?

À réception de votre dossier, nos services vérifient que celui-ci est recevable et complet. Un accusé de réception vous est alors adressé par courrier.

Au cours de l'évaluation, des compléments d'information peuvent vous être demandés, un entretien avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut éventuellement être organisé.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) examine les propositions de l'équipe pluridisciplinaire et décide.

DURÉE

La RQTH est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable.

LES PARTENAIRES CLÉS

AGEFIPH/FIPHFP : l'AGEFIPH collecte les contributions des entreprises du **secteur privé** de plus de 20 salariés soumises à l'obligation d'emploi. Elle est au service des personnes handicapées et des entreprises. Le FIPHFP réalise les mêmes missions auprès des travailleurs du **secteur public** : www.agefiph.fr, www.fiphfp.fr

Pôle Emploi : service public de l'emploi chargé de l'accompagnement, du suivi des demandeurs d'emploi y compris des personnes en situation de handicap.

Cap Emploi - SAMETH (Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) : réseau national chargé de l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap et des entreprises dans leurs démarches d'insertion et de maintien dans l'emploi.